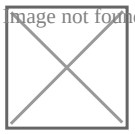

demande d'information licenciement faute grave

Par **capital**, le **18/07/2011** à **18:15**

bonjour
j'ai ete convoque a une reunion prealable a un liceciement pour faute grave , je suis actuellement en accident du travail
voici mes questions
1
que ce passera t il apres la reunion ci dans l^ hypotese je suis licencie pour faute grave sachant que je suis en accident du travail

2
l accident arret t il la procedure ou serai je licencier durant mon accident

3
la societe devra t elle attendre ma reintegration en sont sein pour redemare la procedeur de licensiement

SVP repondez moi car j engoisse
merci

Par **P.M.**, le **18/07/2011** à **19:23**

Bonjour,
Si vous êtes convoqué à l'entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, c'est que la procédure est engagée...
La Cour de Cassation estime que :
[citation]est nulle la résiliation d'un contrat de travail à durée indéterminée prononcée au cours d'une suspension résultant d'un arrêt de travail provoqué par un accident du travail ou une maladie professionnelle, **sauf dans les cas où l'employeur justifie soit d'une faute grave de l'intéressé**, soit de l'impossibilité pour un motif non lié à l'accident ou à la maladie de maintenir le contrat[/citation] notamment dans son Arrêt 06-44993
L'employeur devrait cependant vous avoir convoqué pendant les heures de sortie autorisées...
Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un représentant du Personne ou, en absence dans l'entreprise par un Conseiller du Salarié

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés